

Nous vous recommandons de ne pas oublier ceux qui vous ont rendu des services publics, et qui ont contribué à l'heureux changement de gouvernement sous lequel nous vivons aujourd'hui.

Toujours dans le même avis aux électeurs du Canada, *La Gazette* invite les électeurs à exercer leur droit de suffrage :

Chaque ville et comté doit élire le nombre de membres qui lui sont assignés. Si les habitants [...] refusent d'élire aucun membre, ils n'en seront pas moins obligés et sujets aux actes et ordonnances de la législature que les habitants des autres villes et comtés qui auront élu leurs membres ; et cette circonstance les mettra dans la situation mortifiante d'être sujets à des lois qu'ils n'auront pas faites. Ils n'auraient néanmoins personne à blâmer; ce sera leur propre faute [...]

Aux personnes de discrétion, c'est-à-dire les seigneurs, les curés et les marchands, le journal leur demande de lire aux électeurs cet avis et de l'expliquer.

À compter du 25 juin, les électeurs du comté de Québec se présentent à Charlesbourg pour y enregistrer leur vote. Trois candidats sont en lice : Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry, Michel-Amable Berthelot d'Artigny et David Lynd. Devant l'officier-rapporteur, l'électeur s'identifie et déclare à haute voix le nom des deux candidats qui ont sa faveur.

Le vote se poursuit le 26 juin. Le lendemain, le vote continue puisqu'il ne s'est pas écoulé une heure sans qu'un électeur ne se présente pour voter.

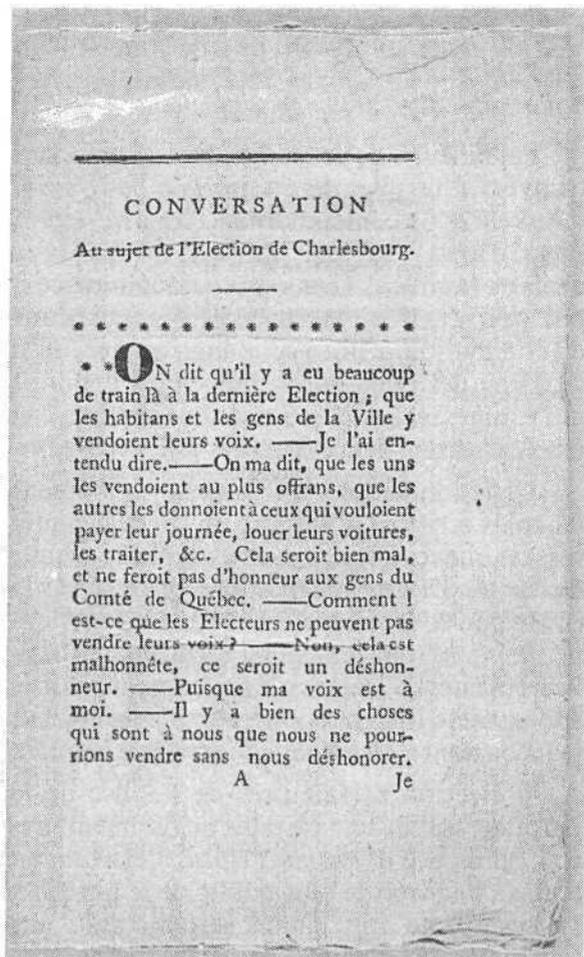
Il se produisit au cours de cette journée l'incident le plus curieux de la campagne, écrivent Francis-J. Audet et Edouard Fabre Surveyer. Le vote se prenait à Charlesbourg, sur une estrade improvisée. Les adversaires de M. Berthelot, MM. Louis de Salaberry et David Lynd, avaient l'avantage, mais semblaient devoir le perdre, car un bon nombre de partisans de Berthelot se préparaient à enregistrer leur vote en sa faveur. Les amis de MM. de Salaberry et Lynd décidèrent alors de démolir le husting.

Le président de l'élection déclara ces messieurs élus. Une bagarre s'ensuivit. Alors le prince Édouard, Duc de Kent, qui avait suivi les événements, probablement à cause de l'intérêt qu'il portait à son ami M. de Salaberry et à son compatriote M. Lynd, s'approcha pour apaiser la foule.

En parlant d'«Un impromptu mémorable à Charlesbourg lors de la clôture de l'élection pour le comté», l'édition du 5 juillet 1792 de *La Gazette de Québec* décrit ainsi l'incident:

Lorsqu'on abattit le husting, c'est-à-dire le bâtiment qui avait été érigé pour tenir la cour d'élection, il y eut une émeute qui était sur le point d'éclater par des actes de violence. Dès l'instant que le prince aperçut la multitude irritée, il s'avança et, avec une rare présence d'esprit, se posta de manière à pouvoir être vu de tout le monde, et ayant ordonné le silence: «Messieurs», dit Son Altesse Royale, avec un air de sensibilité et un ton d'autorité (said his Royal Highness in pure French — nous dit le texte anglais de *La Gazette de Québec*) « Y a-t-il parmi vous qui que ce soit qui ne regarde le Roi comme le Père de son peuple? »

À ces paroles le peuple répondit par des «huzzas» et des acclamations de Vive le Roy.



Même si le nom de l'auteur n'apparaît pas dans la brochure, il semble que ce soit Michel-Amable Berthelot d'Artigny, candidat dans le comté de Québec en 1792 (Bibliothèque nationale du Québec).

«Y a-t-il parmi vous, ajouta le Prince, qui que ce soit qui ne regarde, ou ne croie la nouvelle Constitution comme la meilleure qui soit possible pour opérer le bonheur des sujets de Sa Majesté et le bon gouvernement de ce pays?»

Les huzzas furent réitérés.

«Je vous recommande donc, conclua le Prince, de vous retirer en paix; je vous recommande la concorde et l'unanimité, et que je n'entende plus parler de cette distinction odieuse d'anglois et de françois. Vous êtes tous également sujets bien-aimés canadiens de Sa Majesté Britannique. »

Les « huzzas » et cris de Vive le Prince furent réitérés.

Le tumulte cessa; et les menaces, la rage et la fureur firent place à l'admiration et aux applaudissements.

Puissent l'éloquence laconique et efficace du Prince Édouard et la sagesse de ses conseils être toujours suivies, et demeurer éternellement imprimées dans nos mémoires !

À l'issue de cette première grande consultation électorale, de Salaberry et Lynd deviennent donc les premiers députés du comté de Québec. Sans doute qu'à l'instar de leurs collègues de notre premier Parlement: «[...] immédiatement après l'élection, les deux messieurs élus accompagnés de leurs amis et de la multitude des électeurs se transportèrent dans deux maisons où ils avaient pourvu aux rafraîchissements de plus de trois cents personnes, et là, après avoir renouvelé devant eux leur promesse qu'ils les serviraient sans aucune rémunération, ils burent tour à tour à la prospérité des électeurs du comté...». D'autres, tel Jean-Antoine Panet, remercient leurs électeurs en faisant distribuer de l'argent aux pauvres.

Enfin, certains ont recours à *La Gazette de Québec* pour faire part d'un message à leurs électeurs. C'est le cas notamment de François-Antoine La Rocque, député de Leinster, qui écrit :

Aux libres électeurs du comté de Leinster.
Messieurs et chers compatriotes,

J'ai éprouvé depuis 24 ans que je suis parmi vous, les témoignages sensibles de votre affection ; mais la confiance dont vous m'avez honoré [...] en m'élisant par une majorité marquée, un de vos représentants, me flatte d'autant plus que je n'ai sollicité aucune de vos voix ; recevez-en mes sincères remerciements ; et persuadez-vous [...] que je soutiendrai de mon mieux, avec le zèle le plus ardent, même au péril de ma vie, vos droits, vos intérêts et votre liberté, ce que je considère comme le plus sacré de mes devoirs.

Dans une lettre aux électeurs du comté de Québec qui ont voté et à ceux qui ont été empêchés d'y voter en sa faveur les 25, 26 et 27 juin, le perdant Berthelot dit mal s'expliquer le silence observé par *La Gazette de Québec* sur les événements de Charlesbourg. Après avoir rappelé les résultats officiels (de Salaberry, 515 voix; Lynd, 462 voix ; et Berthelot, 436 voix), celui-ci dit : « Il est évident que je me trouve 26 voix de moins, mais le public ne doit pas ignorer combien il y en a à déduire sur les deux premiers candidats, de personnes qui ne sont ni propriétaires ni naturalisées. » Puis, il annonce son intention de contester la validité de l'élection.

Le 5 juillet, tous les résultats sont connus à l'exception de ceux du comté de Gaspé. On apprendra plus tard que dans cette circonscription éloignée de l'est du Québec, à peine cinq électeurs se présentèrent au bureau de scrutin pour voter.

Qui retrouve-t-on dans ce Parlement? L'âge moyen des députés est 44,2 ans, ce qui, au dire de l'historien Fernand Ouellet, est très près de la moyenne anglaise pour la période 1734-1832. Si tous les groupes y sont représentés, les marchands avec 30 députés forment une majorité. Les anglophones ont obtenu 16 sièges sur 50, même s'ils ne représentent qu'un quinzième de la population.



Louis de Salaberry, candidat élu dans le comté de Québec et dans celui de Dorchester en 1792 (Archives nationales du Québec).